

Nom commercial: Vitamin D3 100 GFP

Numéro de la matière: 781101

Version: 1 / CH

Date de révision: 03.02.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 03.02.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Vitamin D3 100 GFP

N° d'article

78110105

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Vitamine

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne sdb@haenseler.ch

responsable pour cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

Informations complémentaires

EIH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Le produit contient des substances présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme. cf. rubrique 3 de la présente FDS. Le produit contient des substances présentant des propriétés de perturbation endocrinienne pour les organismes non ciblés. cf. rubrique 3 de la présente FDS.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

colécalciférol

No. CAS

67-97-0

No. EINECS

200-673-2

Concentration

>= 0.1

<

0.3

%

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Nom commercial: Vitamin D3 100 GFP

Numéro de la matière: 781101

Version: 1 / CH

Date de révision: 03.02.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 03.02.25

Acute Tox. 2	H300
Acute Tox. 2	H310
Acute Tox. 2	H330
STOT RE 1	H372

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT RE 1	H372	>= 3 %
STOT RE 2	H373	>= 0.3 < 3 %

ATE	orale	35	mg/kg
ATE	dermale	50	mg/kg
cATpE	par inhalation, Poussières/Brouillards	0.05	mg/l

Autres ingrédients**Amidon**

No. CAS	9005-25-8
No. EINECS	232-679-6
Concentration	=> 25 < 50 %
Le renvoi:	[4]

Notent

[4] Information volontaire

Autres données

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

En cas d'inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Risques**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ça peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Nom commercial: Vitamin D3 100 GFP

Numéro de la matière: 781101

Version: 1 / CH

Date de révision: 03.02.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 03.02.25

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de mélanges explosifs avec l'air sont possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation et le dépôt de poussières. En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Eviter la formation de poussières. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur < 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 13
Classe de stockage (Suisse) NG

Des matières solides non combustibles
Autres substances dangereuses solides
sans classification/étiquetage
dangereux

Nom commercial: Vitamin D3 100 GFP

Numéro de la matière: 781101

Version: 1 / CH

Date de révision: 03.02.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 03.02.25

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'action de la lumière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****Amidon**

Liste	SUVA
Type	MAK
Valeur	3 mg/m ³

Remarque: Haut

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. Filtre à particules P1; EN 143; FFP1 (EN 149)

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
Épaisseur du gant	0.4 mm
Matériau approprié	caoutchouc butyle
Épaisseur du gant	0.7 mm

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière**

solide

Couleur

blanc

Odeur

inodore

État de la matière

Poudre

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

Inflammabilité

non déterminé

Nom commercial: Vitamin D3 100 GFP

Numéro de la matière: 781101

Version: 1 / CH

Date de révision: 03.02.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 03.02.25

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque non déterminé

Point d'éclairValeur °C
Remarque Non applicable**Température d'inflammabilité**

Remarque non déterminé

température de décompositionValeur 155 °C
méthode DIN 51007**valeur pH**Valeur 6 à 7
Concentration/H₂O 5 %
température 20 °C

Remarque produit dispersé dans l'eau

Viscosité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque Non pertinent

Densité et/ou densité relative

Remarque non déterminé

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

propriétés explosives

évaluation Le produit est capable d'explosion de poussière.

Propriétés comburantes

évaluation Ne favorise pas l'incendie

Masse volumique apparenteValeur env. 600 kg/m³
température 20 °C**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas des dangereuses réactions connues.

Nom commercial: Vitamin D3 100 GFP

Numéro de la matière: 781101

Version: 1 / CH

Date de révision: 03.02.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 03.02.25

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La poussière peut former des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7). Eviter la formation de poussières.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	> 10'000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**colécalciférol**

ATE	35	mg/kg
-----	----	-------

Amidon

DL50	> 2000	mg/kg
------	--------	-------

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	> 10'000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**colécalciférol**

ATE	50	mg/kg
-----	----	-------

colécalciférol

Espèces	rat	
DL50	61	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	16.6722	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**colécalciférol**

ATE	0.05	mg/l
-----	------	------

colécalciférol

Espèces	rat	
CL 50	env. 0.14	mg/l
Durée d'exposition	4 h	

Corrosion/irritation cutanée

Remarque non déterminé

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

Nom commercial: Vitamin D3 100 GFP

Numéro de la matière: 781101

Version: 1 / CH

Date de révision: 03.02.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 03.02.25

colécalciférol

évaluation

Non irritant

Amidon

évaluation

Non irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque

non déterminé

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**colécalciférol**

évaluation

légerement irritant

Amidon

évaluation

effet irritant possible

sensibilisation

Remarque

non déterminé

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque

non déterminé

Mutagénicité

Remarque

non déterminé

Mutagénicité (Composants)**colécalciférol**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque

non déterminé

Toxicité reproductrice (Composants)**colécalciférol**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque

non déterminé

Cancérogénicité (Composants)**colécalciférol**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**colécalciférol****Exposition unique**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

colécalciférol**exposition répétée**Voie d'exposition orale
organes : Reins**colécalciférol****exposition répétée**Voie d'exposition orale
organes : vaisseau sanguin

Nom commercial: Vitamin D3 100 GFP

Numéro de la matière: 781101

Version: 1 / CH

Date de révision: 03.02.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 03.02.25

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient des substances présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

colécalciférol

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)	
CL 50	> 100	mg/l
méthode	OECD 203	
Remarque	Le produit est faiblement soluble dans le milieu testé. Une dispersion aqueuse a été testée.	

Toxicité pour les daphnies (Composants)

colécalciférol

Espèces	Daphnia magna	
CE50	> 100	mg/l
méthode	OCDE 202	
Remarque	Le produit est faiblement soluble dans le milieu testé. Un produit obtenu par élution a été testé.	

Toxicité pour les algues (Composants)

colécalciférol

Espèces	Raphidocelis subcapitata	
CE50	> 100	mg/l
méthode	OCDE 201	
Remarque	Le produit est faiblement soluble dans le milieu testé. Un produit obtenu par élution a été testé.	
Source	BM000629 SDS BTC 20220301	

Toxicité pour les bactéries (Composants)

colécalciférol

Espèces	boue activée	
CE 20	> 1000	mg/l
Durée d'exposition	0.5	h
méthode	OECD 209	

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

Biodégradabilité (Composants)

colécalciférol

Valeur	< 10	%
Durée de l'essai	28	d
méthode	OECD 301F	

Nom commercial: Vitamin D3 100 GFP

Numéro de la matière: 781101

Version: 1 / CH

Date de révision: 03.02.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 03.02.25

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque

non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

non déterminé

Mobilité dans le sol (Composants)**colécalciférol**

Absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit contient des substances présentant des propriétés de perturbation endocrinienne pour les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes**Indications générales**

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Nom commercial: Vitamin D3 100 GFP

Numéro de la matière: 781101

Version: 1 / CH

Date de révision: 03.02.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 03.02.25

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**Classe de contamination WGK 2
de l'eau (Allemagne)Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne)
conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations
manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.